

Délibération 2. Faut-il élire un 1^{er} adjoint ?

L'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales indique : « Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. »

- ↳ *Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'élire un 1er adjoint en remplacement de Xavier DU GARREAU.*

Délibération 3. Élection du 1^{er} Adjoint

Mme. Stéphanie TICHON-HUET est désignée secrétaire du scrutin pour l'élection du premier adjoint au maire à bulletins secrets :

- Est candidat : Denis PERRIN
- Nombre de votants : 14, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14, Nombre de bulletins blancs et nuls : 2, Nombre de suffrages exprimés : 12, Denis PERRIN a obtenu 10 voix, Jean-Michel MURER a obtenu 2 voix.

- ↳ *M. Denis PERRIN est élu 1er adjoint.*

1.4 PERSONNEL

Renouvellement d'une convention, avec le CDG, de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection. Le coût de l'inspection est de 294 € par jour. 2 jours sont prévus en 2018.

- ↳ *Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention pour reconduire avec le CDG la convention avec ce nouvel avenant.*

II. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

2.1 Vie scolaire

A) Conseil d'École

Au cours du Conseil d'École du 22 janvier 2018, le passage à la semaine de 4 jours a été voté :

Commune	Contre	Abstention	Pour
Puy-Saint-Martin	1	0	7
Roynac	0	0	7

Les nouveaux horaires seront les suivants :

Roynac : 08 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 16 h 00 Puy-Saint-Martin : 8 h 40 – 12 h 10 et 13 h 40 – 16 h 10

B) Menace sur un poste

Une lettre de la Direction académique des services de l'Éducation Nationale fait part de l'éventualité de fermeture d'une classe sur le RPI Puy-Saint-Martin / Roynac à la rentrée de septembre 2018, compte tenu des effectifs.

- ↳ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'opposer à cette fermeture qui prend en compte des effectifs sous-évalués et qui aurait un effet néfaste sur la vie de la commune.*

2.2 Solidarité

- Bilan du repas des aînés : environ 70 personnes ont participé à ce moment convivial

III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE :

3.1 TRAVAUX

1.1 VOIRIE

Dans la perspective de la mise en service de la déviation, le Département propose le déclassement de voies traversant la commune. La route de Charols, ainsi que la traversée du village entre le Rond-point de l'Olivier et le pont de Saint-Jean, sont rétrocédés à la commune. La route de Roynac et la RD6 à l'Ouest du rond-point de l'olivier restent départementales.

- ↳ *Le conseil délibère et approuve à l'unanimité la modification de la domanialité de ces tronçons conformément aux schémas présentés.*

D'autre part, les travaux de la déviation avancent normalement. Les travaux concernant la paroi clouée doivent débuter début mars.

3.2 EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal est tenu de prendre connaissance et de se prononcer sur le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2016. Ce rapport a été transmis par le Syndicat des Eaux du Bas Roubion.

- ↳ *A l'unanimité, les membres présents adoptent le rapport de l'exercice 2016 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Puy-Saint-Martin. Il sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.*

3.3 CADRE DE VIE

L'Association des Maires de la Drôme propose aux communes de délibérer pour la défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup.

- ↳ *Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres : 7 voix pour, 6 abstentions, 1 voix contre, a décidé d'apporter son soutien à l'appel de l'UNION POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES PASTORALE et rappelle que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines*

IV. IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION :

4.1 CULTURE

Comme la date de la fête de la musique est 21 juin et l'organisation du "Jazz au Village" le lendemain, on peut craindre un impact sur la motivation des publics musicaux. Il serait préférable, soit de regrouper les deux manifestations si possible, soit de renoncer à faire une fête de la musique à Puy-Saint-Martin. L'hypothèse que l'audition des élèves de l'École de musique pourrait avoir lieu le 22 juin sera étudiée.

4.2 COMMUNICATION

Le Puy-saint-Martinois, n°79 sera publié en février. Quelques dates importantes sont rappelées.

- Limite de réception des articles : 4 février 2018
- Réunion du comité de rédaction : 7 février à 18 h 00
- Maquette : 19 février 2018
- Impression : 21 février 2018
- Puis distribution.

V. FINANCES ET ENERGIE :

5.1 BUDGET

Le budget 2018 s'annonce moins délicat que celui de 2017. Le compte administratif montre un excédent de fonctionnement supérieur aux prévisions.

5.2 ENERGIE

Le SDED gère notre réseau basse tension. La délibération du Conseil est nécessaire pour les projets de renforcement du réseau Basse Tension.

Le conseil prend connaissance des modalités de financement des 4 projets en cours et délibère

- ↳ *Il approuve à l'unanimité le renforcement des 3 postes : Saint-Didier, ZA et Grand Pré. L'approbation du projet concernant le poste "les Batailles" est reportée au prochain conseil dans l'attente de précisions sur les possibilités d'enfouissement en lien avec les travaux de la déviation.*

VI. QUESTIONS DIVERSES

Dates :

- Journée citoyenne : 28 avril
- Café citoyen : 10 mars
- Nouveaux arrivants : 9 mars

Fin de séance 20 h 23

Prochain conseil municipal jeudi 1^{er} mars 2018 à 18 h 30